JO N°312 Vendredi 08 mars 2024

JOURNAL OFFICIEL District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Agenda

-Info PV Commission de Discipline du 06.03.2024

-PV Commission restreinte de Prévention, Médiation et Education du 04.03.2024

-PV Commission des Statuts et Règlements du 05.03.2024

-PV Commission restreinte d'Organisation du Compétitions des 05.03.2024 & 07.03.2024

-PV Commission restreinte du Foot Animation du 07.03.2024

-PV Commission restreinte du Foot Féminin du 07.03.2024

-Page technique

FESTIFOOT

Retrouvez en fin de journal les différents plateaux des :

- ► Samedi 09 mars 2024
- ► Samedi 16 mars 2024
- ► Samedi 23 mars 2024

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Le site du District de MELUN sera exceptionnellement fermé le
jeudi 14 mars 2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE DU DISTRICT

MARDI 18 JUIN 2024

A LESIGNY

Complexe de l'Entre Deux Parcs
Avenue des Hyverneaux
77150 LESIGNY

COMMUNIQUÉ DÉSIGNATIONS ARBITRES

Compte tenu de l'effectif disponible et du nombre croissant de demandes d'arbitres officiels sur les rencontres, la désignation sur les matchs de Seniors D4 ne sera plus systématique à partir de ce week-end.

ARBITRE ASSISTANT DE CLUB

La Commission d'Arbitrage souhaite organiser une formation « arbitre assistant de club » à destination des bénévoles qui effectuent cette mission lors des rencontres de leurs équipes

Elle sera encadrée par M. Florent MARMION, arbitre fédéral assistant 2

samedi 23 mars 2024 à 8H30 au District - site de MONTRY

Retrouvez en page intérieure le formulaire explicatif accompagné du coupon-réponse à nous retourner pour le **lundi 18 mars 2024 au plus tard**

« TOUTES FOOT ! » SAISON 2

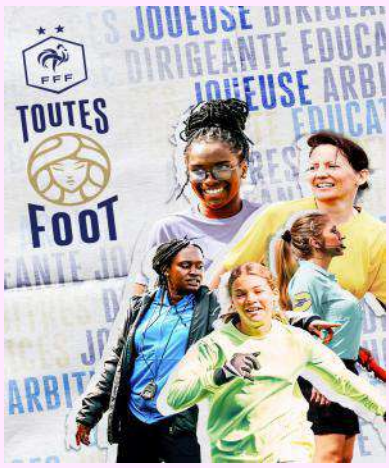

Rappelez-vous …

"Toutes Foot" est un dispositif fédéral qui vise à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions.

Dans ce même but, nous organisons notre rassemblement le **samedi 20 avril 2024** à GRETZ ARMAINVILLIERS.

Activités, animations, formations... Tout cela pour vous Mesdemoiselles et Mesdames !

Le coupon d'inscription par club ou individuel est à nous retourner complété sur la messagerie technique@seineetmarne.fff.fr pour le **lundi 01 avril 2024 au plus tard**

FINALES FUTSAL ESPOIRS

En pages intérieures de ce numéro retrouvez les équipes qualifiées pour les finales qui se dérouleront comme suit :

- ♦ **U9 : samedi 13 avril 2024 à LAGNY**
- ♦ **U11 : dimanche 07 avril 2024 à NOISIEL**
- ♦ **U13 : dimanche 21 avril 2024 à PONTAULT**

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

· Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc…)

· Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc…)

· Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc…)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

· Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.

· Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 09 et 10 mars 2024

M. Cédric GUILLOSO
06.43.70.72.10

Appel à candidatures

Finales Foot Animation

Et Finales Foot à 11

Afin d'organiser au mieux les grandes manifestations de fin de saison du Football d'Animation et du foot à 11 sur notre territoire, nous vous demandons de nous informer au plus tard le **25 mars 2024** par courrier ou par mail si votre club souhaite se porter candidat pour accueillir l'une d'entre elles.
Vous trouverez ci-dessous les différentes informations nécessaires pour pouvoir candidater :

27/04/2024 – Finale CHALLENGE IDF U11 et U11F (24 équipes) – de 8h00 à 18h00

- 2 terrains de foot à 11 soit 4 terrains tracés foot à 8 (synthétiques et/ou herbes) avec buts et filets
- 1 salle ou 1 foyer
- 8 à 10 vestiaires de passage
- 1 parking à proximité (assez grand si possible) **indispensable**

Semaine du 27 au 31 mai 2024 : **COUPE 77 FUTSAL SENIORS et Finale CHALLENGE U18F et U15F**

- 1 gymnase avec tribune
- 2 vestiaires
- 1 vestiaire arbitre

FINALES FUTSAL ESPOIRS

EQUIPES QUALIFIEES U9	EQUIPES QUALIFIEES U11	EQUIPES QUALIFIEES U13
samedi 13 avril 2024 à LAGNY	**dimanche 07 avril 2024 à NOISIEL**	**dimanche 21 avril 2024 à PONTAULT**
LE MEE	LAGNY	CS MEAUX
MARLES	GATINAIS VL	PAYS CRECOIS
COURTRY FOOT	AVON	ST PATHUS
VAL YERRES	LE MEE	JOUARRE
GRETZ	PORTUGAIS PONTAULT	CHANGIS
PORTUGAIS PONTAULT	OL.LOING	EBNSP
EMERAINVILLE	EBNSP	GATINAIS
BRIARD	VAL YERRES	MAROLLES
BRIE FC	BREUILLOISE	COULOMMIERS
ST PATHUS	VAIRES CHELLES	OL.LOING
TRILPORT	NOISIEL FUTSAL	CHELLES
MEAUX CS	NOISIEL FOOTBALL	FERRIERES
LAGNY	CHANGIS	VAIRES
COURTRY ACADEMIE	ST MARD	VAL YERRES
NOISIEL FUTSAL	ST PATHUS	BRIE FC
BREUILLOISE		GRETZ TOURNAN SC

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

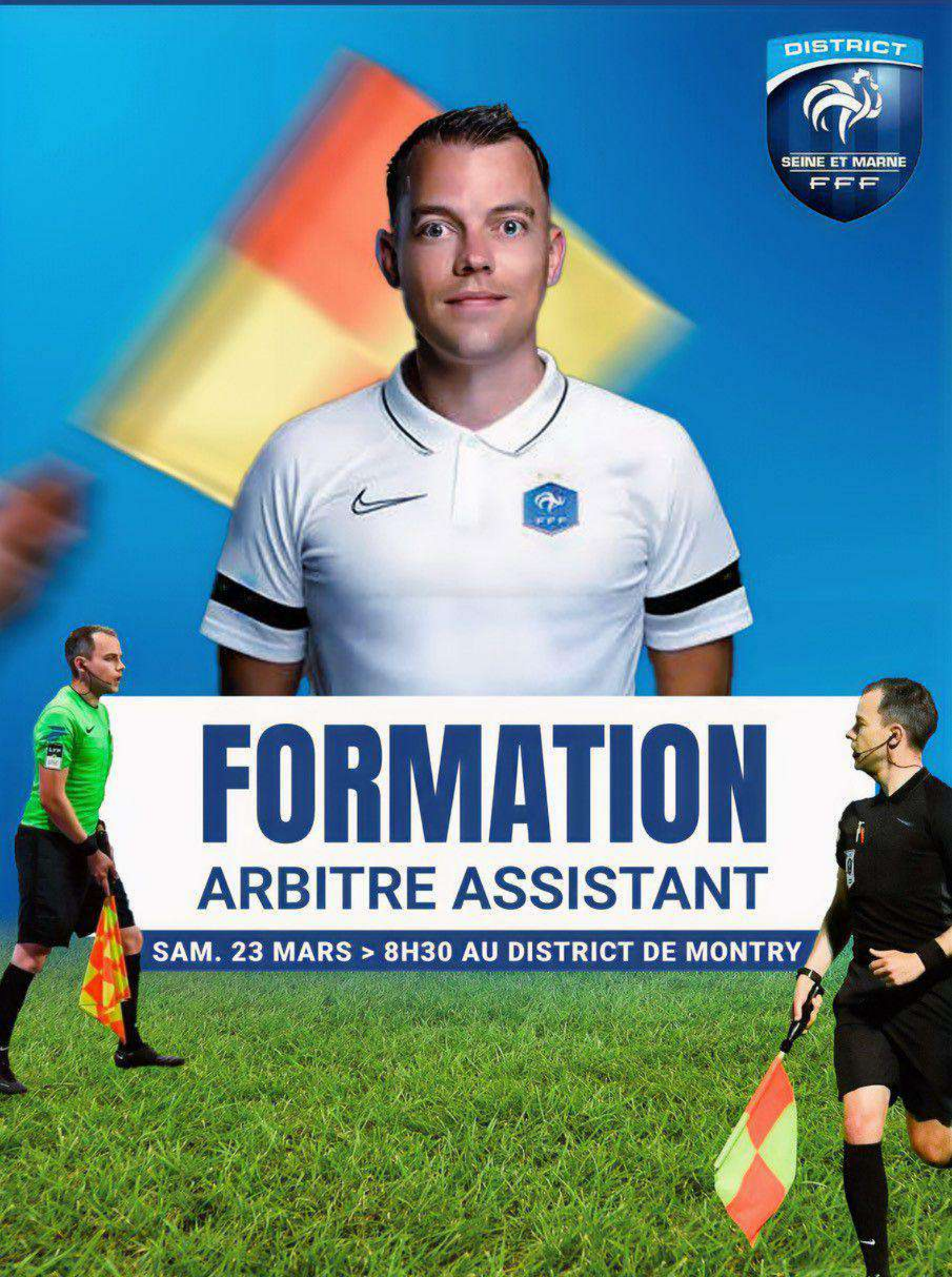

FORMATION

ARBITRE ASSISTANT

SAM. 23 MARS > 8H30 AU DISTRICT DE MONTRY

L'Arbitre Assistant de Club

Madame, Monsieur,

La Commission Départementale d'Arbitrage organise une formation « Arbitre Assistant de Club » à destination des bénévoles des clubs qui effectuent cette mission lors des rencontres de leurs équipes.

Cette formation sera encadrée par M. Florent MARMION, arbitre fédéral assistant 2.

Le samedi 23 mars 2024
De 8H30 à 12H30
50 avenue du 27 août 1944
77450 MONTRY

Cette formation s'adresse à toute personne (dirigeant / joueur / parent) majeure, licenciée dans un club et souhaitant se former à l'arbitrage.

A l'issue de cette matinée, les participants auront la capacité d'assister un arbitre officiel sur les compétitions de leur club pour lesquelles des arbitres assistants ne seraient pas désignés ou dans le cas ou un arbitre assistant officiel ne se présenterait pas.

Veuillez noter qu'une tenue sportive est fortement recommandée et que **seulement 2 personnes** d'un même club peuvent prendre part à ce module.

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse ci-dessous **au plus tard le lundi 18 mars 2024**.

Coupon réponse

Club : .....

Madame, Monsieur .....
N° de licence .....
Fonction au sein du club .....

Madame, Monsieur .....
N° de licence .....
Fonction au sein du club .....

Cachet du club

ATTESTATION FÉDÉRALE
"PRATIQUE FÉMININE"

DISTRICT SEINE ET MARNE FFF

TOUTES FOOT

2ÈME ÉDITION

FFF

LA LIGUE PARIS ILE-DE-FRANCE FFF

JOURNÉE TOUTES FOOT

ACCESSIBLE À TOUTES !

(LICENCIÉES OU NON)

SAMEDI 20 AVRIL 2024

U13 ET U15 LE MATIN / U9 ET U11 L'APRÈS-MIDI

STADE LUCIEN LAUMONDE

AV. GEORGES TRAVERS, 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

UNE SAISON ENCORE PLUS FUN !

INVITÉES SURPRISE !

FOOT À 5

FOOT EN MARCHANT

STRUCTURE GONFLABLE

FUTNET...

DISTRICTSEINEETMARNE.77

DISTRICT SEINE ET MARNE

SITE
DISTRICT SEINE ET MARNE

CONTACT
06 43 37 85 09
technique@seineetmarne.fff.fr

DISTRICT DE SEINE & MARNE DE FOOTBALL

TOUTES FOOT

Inscription Club

CLUB :……. *N° Affiliation :……*

Nom et Prénom du Responsable Féminin *: ……*

Portable : …… *Courriel : ……*

Catégorie	*Nombre d'équipe (foot à 5)*
U15F	
U13F	
U11F	
U9F	

Catégorie	*Staff ou accompagnant*
Educatrice	
Dirigeante	
Maman	

Inscription Individuelle

Nom et Prénom *: ……*

Portable : …… *Courriel : ……*

Catégorie	*Nombre*	*Age*
Joueuse		
Educatrice		
Maman		

INSCRIPTION GRATUITE

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Département Technique du District au 01 60 04 85 87.

Toute la correspondance doit être adressée soit :
Au siège Social : 19 rue de Dammarie – 77000 MELUN / Tél. : 01.64.83.57.57 / Télécopie : 01.64.83.57.58 /
A la Direction Administrative : 50 avenue du 27 août 1944 – 77450 MONTRY / Tél. : 01.60.04.14.44 /
Télécopie : 01.60.04.87.74 / secretariat@seineetmarne.fff.fr

Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 06 mars 2024

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.
Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

AUDITION

Match 26809275
Briard S.C – St Thibault F.C
U18 D1 du 11/02/2024

REPRISE DE DOSSIERS

Match 27143643
Ferté /S Jouarre 21 – Champs FC 21
U14 D4B du 17/02/2024

Match 27902853
Senart 22 – Meaux 22
U16 Coupe 77 du 25/02/2024

Match 27696991
Ent.Espb/Usbpo 21 – Fontenay Tresigny As 21
U14 Coupe Comité du 24/02/2024

CHAMPIONNAT

Match 26558595
Savigny 1 – Fontainebleau 1
SENIORS D1 du 03/03/2024

Match 27142228
Combs 32 – Pontault UMS 31
SENIORS D2B du 03/03/2024

Match 26823493
Lesigny 1 – Mormant 1
SENIORS D2C du 03/03/2024

Match 26823494
Olympique du Loing – Dammarie City
SENIORS D2C du 03/03/2024

Match 26841039
Brie Nord 1 – Nanteuil 2
SENIORS D3A du 03/03/2024

Match 26819972
Changis 1 – Vaires 2
SENIORS D3B du 03/03/2024

Match 26822958
Lieusaint - Ent. Presles Val Y.
SENIORS D3D du 03/03/2024

Match 26822959
Alliance 77 – Collégien As
SENIORS D3D du 03/03/2024

Match 26823264
Servon 2 -Varennes 1
SENIORS D3E du 03/03/2024

Match 27136405
Ent. Plaine/ Claye 3 – Ent. Othis Csd 2
SENIORS D4A du 03/03/2024

Match 27136403
Emerainville 2 – Pathus 1
SENIORS D4A du 03/03/2024

Match 26832149
Pontault Portg. 32 – St Thibault 31
VETERANS D3B du 03/03/2024

Match 27100771
Le Pin 35 – Mitry Ourcq Portg. 35
45 ANS poule A du 03/03/2024

Match 27101308
Ent. Dammarie Savigny 35 – Coubert 35
45 ANS poule D du 03/03/2024

Match 26826731
Thorigny 21 – Coulommiers 21
U18 D2A du 02/03/2024

Match 26809470
Val de France 21 – Chelles 21
U16 D1 du 03/03/2024

Match 26809473
Senart 22 – Ozoir 21
U16 D1 du 03/03/2024

Match 26809474
Villeparisis 21 – Le Mee 21
U16 D1 du 03/03/2024

Match 27143681
Gretz Tournan 23 – Ferté /S Jouarre 21
U14 D4B du 02/03/2024

TOURNOI

Tournoi homologué par le District
Melun – Massy
U12 du 25/02/2024

CONVOCATION

Match 26810242
Mitry Goelly Compans 21 – Claye Souilly 22
U14 D2A du 27/01/2024

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 27191559
Ent. ESPB/USBPO 21 – Bois le Roi 21
U18 D3B du 28/01/2024

Match 26822090
Villeparisis 2 – Thorigny 1
SENIORS D2A du 04/02/2024

Match 26561855
Nangis 1 – Roissy 1
SENIORS D2B du 04/02/2024

Match 27168931
Coulommiers – Meaux
U16 D3B du 11/02/2024

Match 27641963
Longueville 31 – Pays Creçois 31
VETERANS Coupe 77 du 28/01/2024

Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du lundi 4 mars 2024

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL
DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».
Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE
La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 26825484 DAMMARIE CITY / MORMANT U18 D2 17/03/2024 à 13H00

La Commission,

Considérant la fiche de signalement de match sensible reçu de la part du club de Mormant le 01/03/2024,

Considérant qu'il y a lieu de mettre une organisation en place pour permettre le bon déroulement de la rencontre susnommée,

La Commission invite :

Club de DAMMARIE CITY :

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe U18 D2
L'Éducateur de l'équipe U18 D2
Le Référent Sécurité

Club de MORMANT :

Le Président ou son représentant
Le Dirigeant de l'équipe U18 D2
L'Éducateur de l'équipe U18 D2
Le Référent Sécurité

LE LUNDI 11 MARS 2024 à 19h30 en Visio-conférence

Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 05 mars 2024

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Pascale GODEFROY - Christophe LE MINOUX - Alain PARENT

Assiste : Nabih EL FAKHRY (alternant juridique)

Absent excusé : Christophe ESTEVE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIERS
COUPES

Match 27696956
TORCY 22 – BUSSY 21
U14 COUPE SEINE ET MARNE du 24/02/2024
Demande d'évocation du club de BUSSY en date du 26/02/2024, concernant la participation et la qualification du joueur de TORCY, ANITA Anthony, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Jugeant en première instance,
Considérant que le club de TORCY a fourni ses observations dans les délais impartis,
Considérant que le joueur ANITA Anthony a été sanctionné de 2 matchs fermes de suspension par la Commission de Discipline LPIFF, réunie le 31/01/2024 avec date d'effet du 28/01/2024, décision publiée et non contestée,
Considérant qu'entre le 28/01/2024 (date d'effet de la sanction) et le 24/02/2024 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe TORCY 22 évoluant en U14R3 a disputé la rencontre officielle suivante :
Le 03/02/2024 MONTFERMEIL 22 – TORCY 22, Championnat U14 R3B
Considérant que l'équipe TORCY 22 n'a disputé qu'un match depuis la suspension du joueur, celui-ci était en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique et ne pouvait donc être inscrit sur la feuille de match,
Par ces motifs,

Dit l'évocation fondée, match perdu à l'équipe de TORCY 22 et qualifie l'équipe de BUSSY 21 pour le tour suivant
RSG Art 30 ter
Débit TORCY : 43,50 €
Crédit BUSSY : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27696182
MEAUX CS 2 – VAL DE France 1
SENIORS COUPE 77 du 25/02/2024
Réclamation du club de VAL DE FRANCE en date du 27/02/2024, concernant la participation et la qualification du joueur de MEAUX, BADJY Babacar, ayant été éliminé en Coupe de France et ayant participé à la rencontre en rubrique
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Jugeant en première instance,
Considérant que le club de MEAUX a fourni ses observations dans les délais impartis,
Considérant que le règlement des Coupes de Seine et Marne précise :
*Article 8 - QUALIFICATION ET LICENCES 2 Les conditions de qualification et d'utilisation des licences sont définies par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et les articles 7, 8 et 38 du Règlement Sportif du District Seine et Marne de Football. De plus, il est interdit à un joueur ayant été éliminé dans une Coupe (**à l'exclusion de la Coupe de France**) avec une équipe supérieure de son Club de participer ensuite à la Coupe de Seine et Marne au sein d'une équipe inférieure, sous peine de match perdu. Le match de référence étant le match où l'équipe avec laquelle il a joué, a été éliminée*
Considérant que le joueur BADJY Babacar a été éliminé en Coupe de France, il avait le droit de participer à la Coupe Senior 77
Par ces motifs
Dit réclamation non fondée
Résultat acquis sur le terrain confirmé
Débit VAL DE France : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

REPRISE DE DOSSIERS CHAMPIONNAT

Match 27140645
CPSP 2 – LESIGNY 2
SENIORS D4B du 18/02/2024
Demande d'évocation du club CPSP en date du 19/02/2024, concernant la participation du joueur de LESIGNY, BAH Mamadou Aliou, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre
La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier
Jugeant en première instance,
Considérant que le club de LESIGNY n'a pas fourni ses observations dans les délais impartis,
Considérant que le joueur BAH Mamadou Aliou a été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline, réunie le 17/01/2024 avec date d'effet du 22/01/2024, décision publiée et non contestée,
Considérant qu'entre le 22/01/2024 (date d'effet de la sanction) et le 18/02/2024 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe LESIGNY 2 évoluant en Senior D4B n'a pas disputé de rencontre officielle celui-ci était en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique et ne pouvait donc être inscrit sur la feuille de match,
Par ces motifs,
Dit l'évocation fondée, match perdu à l'équipe de LESIGNY 2 (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de CPSP 2 (3 points ; 2 buts)
De plus inflige au joueur BAH Mamadou Aliou un match de suspension à compter du 11/03/2024
RSG Art 30 ter
Débit LESIGNY: 43,50 € + 45€
Crédit CPSP: 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COUPES

Match 27971319
ESP. FEMININ FC 1 – NANGIS ES 1
COUPE 77 U18F du 02/03/2024
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Jugeant en première instance,
Match de Coupe initialement NANGIS – ESP FEMININ programmé le 02/03/2024
Considérant que le match a été inversé sur les installations du club ESP FEMININ, suite à l'arrêté municipal de fermeture des installations de NANGIS le 01/03/2024 à 17h46
Considérant que le match n'a pu se jouer à la date prévue, le club ESP FEMININ étant dans l'impossibilité de disposer des installations
Par ces motifs
Dit match à jouer à NANGIS et transmet le dossier à la COC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHALLENGE U11F
Poule D du 02/03/2024
Réserves du club de MEAUX concernant la participation de l'équipe GRETZ Tournan 1
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Jugeant en première instance,
***30.12** - Les réserves, pour être valables, doivent être confirmées, par courrier électronique, via l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr**), ou l'adresse électronique du Président ou du correspondant (enregistrée dans Footclubs)** au Secrétariat du District*

Seine et Marne de Football (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par lettre recommandée, par télécopie, sur papier à en-tête du club ou authentifiée par le cachet du club dans les 48 heures suivant le match (24 heures pour les Coupes).
Considérant que le courriel de confirmation a été envoyé le 04/03/2024 à16h32
Par ces motifs
Dit la réserve irrecevable hors délai

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CONVOCATION

Match 27143606
CHANGIS 21 – JOUARRE 21
U14 D4B du 10/02/2024
Réclamation d'après match du club de JOUARRE concernant la présence de U12 dans l'équipe de CHANGIS
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Au vu du courriel de JOUARRE, décide de transformer la réclamation en évocation pour suspicion de fraude sur identité

Convoque pour sa réunion du mardi 19 mars à 19H00 à Montry

Du club de CHANGIS :
M. DELAFOY James, arbitre bénévole
M. ANNETTE Aydan, joueur U12 qui aurait joué sous une autre identité avec le n° 10
M. LE ROY Loann, joueur inscrit n° 10 sur la FMI
M. BRIK Sofiane, joueur n°6 sur la FMI et qui n'aurait pas participé
M. JEAN ERNEST Bertrand, éducateur
M. BEDU Matthieu, arbitre assistant

Du club de JOUARRE :
M. BERGH Frédéric, éducateur
Mme BERGH Elodie, déléguée
M. LAROUB Redwane, arbitre assistant

Match 2714196
OZOIR 32 – COULOMMIERS 31
VETERANS D2B du 28/01/2024
Demande d'évocation du club de OZOIR en date du 14/02/2024, concernant la participation et la qualification du joueur de COULOMMIERS, ISKOUNEN Amine, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

Convoque pour sa réunion du mardi 19 mars à 19H30 à Montry

M. BRISWALDER Jean-Philippe, arbitre officiel

Du club de OZOIR :
M. PERRIN Sébastien, arbitre assistant
M. BAYEMI NLOGA Ruben, capitaine
M. JOURDIN Thierry, éducateur

Du club de COULOMMIERS :
M. AMMAR Youssef, capitaine
M. ISKOUNEN AMINE, joueur
M. AZIZA Mourad, joueur
M. RAMOS Shawn, éducateur

Match 27143643
FERTE/J 21 – CHAMPS FC 1
U14 D4B du 17/02/2024
Demande d'évocation du club de CHAMPS FFC en date du 26/02/2024, concernant la participation et la qualification du joueur de LA FERTE/J, portant le n° 10 TOUATI Mohamed susceptible de jouer sous fausse licence

Convoque pour sa réunion du mardi 19 mars à 20H00 à Montry

Du club de la FERTE/J :
M. NSOGA Etienne, arbitre bénévole
M. CAICOYA Bernard, arbitre assistant
M. TOUATI Mohamed, joueur inscrit n° 10 sur la FMI et qui n'aurait pas participé
M. BANGOURA Ibrahima,
M. AWASSI Monyevedo,

Du club de CHAMPS FFC :
M. BOKUNGU WA Bokungu Frédéric, éducateur
M. OURAHMOUN Yassine, arbitre assistant

CHAMPIONNAT

Match27136705
BOIS LE ROI 2 – LONGUEVILLE 1
SENIORS D4C du 03/03/2024
Réserves du club de LONGUEVILLE concernant le nombre de joueurs mutés hors période inscrits sur la FMI
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des réserves du club de LONGUEVILLE pour les dire recevables en la forme,
Considérant que l'équipe de BOIS LE ROI a fait participer les joueurs :
• M. BOUDINEAU Hugo, (Enregistrement le 18/09/2023) MH
• M. NDELE MBUMBA Joseph, (Enregistrement le 21/09/2023) MH
• M. ZAHUI Yllane Hugo, (Enregistrement le 19/09/2023) MH
Considérant que ces 3 joueurs sont mutés hors délai, le nombre de mutés autorisés étant de 2 joueurs,
Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Dit la réserve de l'équipe de LONGUEVILLE recevable et fondée,
Donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de BOIS LE ROI 2 et en attribue le gain de (3 points ; 2 buts) à l'équipe de LONGUEVILLE 1
RSG District Article 7.5
- Débit de BOIS LE ROI : 43.50€
- Crédit de LONGUEVILLE : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 26808175
BRIE EST FC 31 – VAL DE France 31
VETERANS D1 DU 14/04/2024
Courriel du club de **VAL DE FRANCE** en date du **01/03/2024** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente. Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.*
La Commission
Considérant que le match a été reporté à 2 reprises, le 14/01/2024 et le 25/02/2024 pour terrain impraticable
Après en avoir délibéré
Décide que le match du 14/04/2024 aura lieu sur les installations du club de VAL DE FRANCE

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 26825273
QUINCY V. 21 – COMBS 21
U18 D2B DU 14/04/2024
Courriel du club de **COMBS** en date du **29/02/2024** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente. Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.*
La Commission
Considérant que le match a été reporté à 3 reprises, le 19/11/2023, le 17/12/2023 et le 11/02/2024 pour terrain impraticable
Après en avoir délibéré
Décide que le match du 14/04/2024 aura lieu sur les installations du club de COMBS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27142051
BOMBON. 31 – PAYS DE BIERES 31
VETERANS D2C DU 12/05/2024

Courriel du club de **PAYS DE BIERES** en date du **29/02/2024** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente. Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.*
La Commission
Considérant que le match a été reporté à 2 reprises, le 03/12/2023 et le 25/02/2024 pour terrain impraticable
Après en avoir délibéré
Décide que le match du 12/05/2024 aura lieu sur les installations du club de PAYS DE BIERES

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 26827610
QUINCY V. 21 – PONTAULT PORT 21
U18 D2B DU 12/05/2024
Courriel du club de **PONTAULT PORTUGAIS** en date du **05/03/2024** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente. Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.*
La Commission
Considérant que le match a été reporté à 2 reprises, le 03/12/2023 et le 25/02/2024 pour terrain impraticable
Après en avoir délibéré
Décide que le match du 12/05/2024 aura lieu sur les installations du club de PONTAULT PORTUGAIS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 26822083
QUINCY V. 1 – VILLEPARISIS 2
SENIORS D2A DU 19/05/2024
Courriel du club de **VILLEPARISIS** en date du **05/03/2024** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un*

même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente. Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.
La Commission
Considérant que le match a été reporté à 2 reprises, le 14/01/2024 et le 25/02/2024 pour terrain impraticable
Après en avoir délibéré
Décide que le match du 19/05/2024 aura lieu sur les installations du club de VILLEPARISIS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TERRAINS IMPRATICABLES

Match 27190833
VILLEPARISIS 1 – ALLIANCE 1
SENIORS D1 FUTSAL du 01/03/2024
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable.
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 26558592
CLAYE S. 1 – CHELLES 2
SENIORS D1 du 03/03/2024
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable.
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27139163
COUBERT FC 5 -OZOUER LE VOULGIS 5
CDM D2B du 03/03/2024
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable.
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27139354
CRISENOY 5 – BOMBONNAISE 5
CDM D25 du 03/03/2024
La Commission,

Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable.
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27141400
PONTHIERRY 32 -CRISENOY 31
VETERANS D4B du 03/03/2024
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable.
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 26824622
TORCY 23 – PONTAULT PORT 21
U18 D2B du 03/03/2024
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable.
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27168515
MCG 22 – THORIGNY FC 21
U16 D3A du 03/03/2024
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable.
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27169791
CHATELET 21 – MONTEREAU 22
U16 D3F du 03/03/2024
La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable.
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

FERMETURES HORS DELAIS

Match 26822353
FC COSMO 2 – PLESSIS PORT 1
SENIORS D3A du 03/03/2024
La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **FC COSMO** a transmis un arrêté municipal attestant de la fermeture des installations de COUILLY PONT AUX DAMES par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de PLESSIS PORT, le 02/03/2024 à 10H04, le match étant programmé le 03/03/2024
Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,
La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27139355
BOISSISE PRINGY 5 – NANGIS 5
CDM D2C du 03/03/2024
La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI
Considérant que le club de **BOISSISE PRINGY** a transmis un arrêté municipal attestant de la fermeture des installations de PRINGY par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de NANGIS, le 02/03/2024 à 10H48, le match étant programmé le 03/03/2024
Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,
La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

Match 27100091
AFPO 40 – LES MELDIX 40
CRITERIUM 55 ANS Gr. B du 03/03/2024
La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI
Considérant que le club de **AFPO** a transmis un arrêté municipal attestant de la fermeture partielle des installations de LIZY SUR OURCQ par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de MELDIX, le 01/03/2024 à 18H33, le match étant programmé le 03/03/2024
Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,
La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

TOURNOIS

BUSSY ST GEORGES
Tournoi U7/U8 du 9 mai 2024
Tournoi U9 du 15 juin 2024
Validé sous réserves de la disponibilité des installations

CHANGIS
Tournoi U6/U7 du 25 mai 2024
Tournoi U8/U9 du 8 juin 2024
Validés sous réserves de la disponibilité des installations

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 05 mars 2024

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

* **Contrôle** des feuilles de matchs
* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission réclame **pour la 1ère fois** les feuilles de match suivantes :

COUPE 77 FEMININE SENIORS du 02/03/2024
- **Match 27970832** - VILLEPARISIS 1 – ST MARD 1

COUPE 77 U15 FEMININE du 03/03/2024
- **Match 27987145** - OZOIR FC 77 1 – VAUX LE ROCHETTE 2

CRITERIUM U15 à 8 du 02/03/2024
- **Match 27588067** - THORIGNY FC 1 – VAL DE FRANCE 1 (Poule A)
- **Match 27588122** - AVONNAISE 1 – C.P.S.P 1 (Poule B)

FUTSAL D1
- **Match 27190833** - VILLEPARISIS 1 – ALLIANCE 77 1 du 01/03/2024

FEUILLES FOOT ANIMATION MANQUANTES

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

La Commission réclame **pour la 1ère fois** les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM U13 à 11 du 02/03/2024
- **Match 27297059** - PONTAULT COM. UMS 31 – VAUX LA ROCHETTE 31 (Poule B)
- **Match 27297062** - BRIARD SC 31 – CHELLES AS 31 (Poule B)
- **Match 27334461** – VAIRES US 31 – TRILPORT 31 (Poule B)

La FMI est mise en place **en Critérium Excellence (U9 à U13**) à compter de la rentrée 2023-2024.
En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée.
Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

RAPPEL : reportez sur FM vainqueur défi technique

RAS

La Commission réclame **pour la 2ème fois et dernière fois avant sanction** les feuilles de match suivantes :

RAS

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

CRITERIUM U13 à 11 du 16/02/2024
- **Match 27296895** - US TORCY 31 – LOGNES US 31 (Poule A)

CRITERIUM U11 ESPOIRS du 10/02/2024
- **Match 27530781** - BRIARD SC 4 – MELUN 3 (Poule X)

CRITERIUM U12 ESPOIRS du 10/02/2024
- **Match 27618009** - NANDY 32 – EFSSM 21 (Poule J)

CRITERIUM U13 ESPOIRS du 10/02/2024
- **Match 27617485** - CHAMPENOIS MV 1 – GRANDE PAROISSE 1 (Poule R)

PROBLEME FMI

27191088	03/02/24	FUTSAL	D2	ESP. SLT 1	ACS CHANTEREINE 1

Suite au courriel du club de ESPERANCE SAVIGNIENNE
Considérant le problème survenu au moment de la synchronisation de la FMI, engendrant la non-validation du score et la non-transmission de la FMI.
Considérant que le club de ESPERANCE SAVIGNIENNE ne peut récupérer la FMI,
Considérant que le club de ESPERANCE SAVIGNIENNE a transmis les informations ci-dessous :

- Score de la rencontre 3-5 en faveur de ACS CHANTEREINE
- Liste des joueurs inscrits sur la FMI.
- Liste des personnes ayant occupées les fonctions d'éducateur et délégué

Par ces motifs,

la Commission demande pour sa prochaine réunion au club de ESPERANCE SAVIGNIENNE de lui transmettre en complément, :

- Si sanctions disciplinaires, blessé, réserves et observation d'après match.
- Liste des personnes ayant occupées les fonctions d'arbitre assistant et délégué

la Commission demande pour sa prochaine réunion au club de ACS CHANTEREINE de lui transmettre :

- Score de la rencontre.
- La liste des joueurs et des dirigeants ayant été inscrits initialement sur la FMI
- Liste des personnes ayant occupées les fonctions d'éducateur et délégué

- Si sanctions disciplinaires, blessé, réserves et observation d'après match.

la Commission demande pour sa prochaine réunion à l'arbitre officiel de lui transmettre :

- Score de la rencontre.
- Si sanctions disciplinaires, blessé, réserves et observation d'après match.

FORFAITS

Match 27971320 - COURTRY F. 1 – ENT. CS MEAUX/FFA 77 2– COUPE CRITERIUM FEMININ U18 du 02/03/2024
Lecture du courriel du club de CS MEAUX. avisant du forfait de son équipe
* **Forfait avisé**

Match 27971318 - ROISSY EN BRIE 1 – PONTHIERRY 1– COUPE CRITERIUM FEMININ U18 du 02/03/2024
Lecture de la feuille de match
L'équipe de PONTHIERRY 1 ne s'est pas présentée
* **Forfait non avisé**

Match 27588123 - ELSCSLSB 1 – BOIS LE ROI 1– CRITERIUM U15 à 8 du 02/03/2024
Lecture de la feuille de match
L'équipe de BOIS LE ROI ne s'est pas présentée
* **2ème Forfait non avisé**

Match 27531704 - LE PIN VILLEVAUDE 1 – COULOMMIERS 2– CRITERIUM U13 ESPOIR Poule A du 02/03/2024
Lecture du courriel du club de COULOMMIERS BRIE F. avisant du forfait de son équipe
* **1er Forfait avisé**

Match 27531853 - COULOMMIERS 1 – MAGNY LE HONGRE FC 1 – CRITERIUM U13 ESPOIR Poule F du 02/03/2024
Lecture du courriel du club de COULOMMIERS BRIE F.
L'équipe de MAGNY LE HONGRE ne s'est pas présentée
* **2ème Forfait non avisé**

Match 27530485 - BRIE NORD 1 – FC COSMO 1 – CRITERIUM U11 ESPOIR Poule N du 02/03/2024
Lecture du courriel du club de BRIE NORD
L'équipe de FC COSMO ne s'est pas présentée
* **2ème Forfait non avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES - TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 9 et 10 Mars 2024

Match 27176714 - ST PATHUS OISSERY 1 – QUINCY VOISINS 1 – SENIORS FEMININES D1 du 09/03/2024
Lecture du courriel du club de ST PATHUS OISSERY demandant de disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 17H30
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27852116 - ESP. FEMININ FC 1 – PRESLES EN BRIE 1 – CRITERIUM FEMININ U15 Poule A du 10/03/2024
Lecture du courriel du club d'ESPOIR FEMININ demandant d'inverser la rencontre
Cette rencontre se déroulera à PRESLES EN BRIE à 11H30

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27852219 - VARENNES 1 – EFSSM 3 – CRITERIUM FEMININ U15 Poule D du 10/03/2024
Lecture du courriel du club de VARENNES FC demandant de disputer la rencontre à 9H00 au lieu de 10H00
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27851595 - EFSSM 2 – OZOIR FC 77 1 – CRITERIUM FEMININ U15 à 11 du 10/03/2024
Lecture du courriel du club de EFSSM demandant de disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 10H00
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27099910 - ENT. CSD/OTHIS 40 – VILLEPARISIS 40 – CRITERIUM 55 ans Poule A du 10/03/2024
Lecture du courriel du club de d'OTHIS demandant de disputer la rencontre à 9H00 au lieu de 9H30
Cette rencontre se déroulera au Stade Y. Delpierre à OTHIS
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27100131 - FERTE S/JOUARRE 40 – US VAIRES 41 – CRITERIUM 55 ans Poule B du 10/03/2024
Lecture du courriel du club de FERTE SS/JOUARRE demandant de disputer la rencontre le 27/03/2024 à 20H30 au lieu du 10/03/2024
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 27100491 - MONTEREAU ASA 40 – MELUN 40 – CRITERIUM 55 ans Poule D du 10/03/2024
Lecture du courriel du club de MONTEREAU ASA demandant de disputer la rencontre le 21/04/2024 au lieu du 10/03/2024
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Week-end du 16 et 17 Mars 2024

Match 27176722 - VAUX LA ROCHETTE 2 – VARENNES 1 – SENIORS D1 FEMININE du 16/03/2024
Lecture du courriel du club de VARENNES FC demandant d'inverser la rencontre
La rencontre du 18/05/2024 est également inversée
***Accord des 2 clubs et de la commission**

Week-end du 23 et 24 Mars 2024

Match 27190849 - BS ACADEMY 1 – VILLEPARISIS 1 – SENIORS D1 FUTSAL du 23/03/2024
Lecture du courriel du club de BS ACACEMY demandant de disputer la rencontre le 20/04/2024 au lieu du 23/03/2024
***Accord des 2 clubs et de la commission**

MATCHS REMIS SANS DATE

Match 27987143 - ESP. FEMININ FC 1 – PRESLES EN BRIE 1– COUPE 77 U15 FEMININE du 03/03/2024
Cette rencontre se déroulera le dimanche 31 Mars 2024

Match 27971319 - NANGIS 1 - ESP. FEMININ FC 1– COUPE 77 U18 FEMININE du 02/03/2024
Cette rencontre se déroulera le Samedi 30 Mars 2024

Match 27176765 - ST PATHUS OISSERY 1 – MORMANT FC 1 – SENIORS D1 FEMININES du 24/02/2024
Cette rencontre se déroulera le Samedi 18 Mai 2024

PROCHAINE REUNION : le mardi 12 Mars 2024 à 14H30

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 07 mars 2024

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages des Coupes
*Feuille de matchs manquantes
*Problème FMI
*Reports/Modifications
*Suspension de Terrain

COUPES 77 & COMITE

COUPE 77 SENIORS
Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024
Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 et date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE COMITE SENIORS
Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024
Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 - date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE 77 CDM
Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024
*ST THIBAULT FC 6 – PONTHIERRY 5 le 14/04/2024
Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024- date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE COMITE CDM
Tour 2 – 1/4 de Finale - Nouvelle date le 21/04/2024– Date limite de jeu le 03/05/2024
*MOUROUX 5 – REAU 5 le 14/04/2024
*AFPO 5 – ST GERMAIN LAVAL 5 le 14/04/2024
Tour 3 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 - date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE 77 VETERANS
Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024
Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 - date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE COMITE VETERANS
Tour 3 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024
*FERRIERES 31 – LONGUEVILLE 32 programmée le 07/04/2024
Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024
Match sans date – Date limite de jeu le 03/05/2024

*Si CROISSY 31 – LONGUEVILLE 21
Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 -date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE 77 + 45 ANS
Tour 4 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024
Match sans date – Date limite de jeu le 03/05/2024
*CLAYE S. 36 – PAYS CRECOIS 35
Tour 5 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 - date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE COMITE + 45 ANS
Tour 2 - 1/8e de Finale - date de jeu le 28/01/2024
Match sans date – Date limite de jeu le 07/04/2024
*ENT.USMV FONTENAY 35 – FERRIERES/CROISSY 36
Propositions du club de ENT.USMV FONTENAY :
Les 13/03, 20/03, ou 27/03 à 20h00
En attente accord du club de FERRIERES/CROISSY

Tour 3 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024
*VILLEPARISIS 35 – COMBS 36 le 14/04/2024
Match sans date – Date limite de jeu le 03/05/2024
*CLAYE S. 36 – PAYS CRECOIS 35
*ENT. EVERLY/BRAY 35 – PAYS BIERES 35
Tour 4 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 -date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE 77 U18 :
Tour 4 - 1/8e de Finale - date de jeu le 25/02/2024
* THORIGNY FC 21 – LE MEE 21 le 27/03/2024
Match sans date – Date limite de jeu le 07/04/2024
* VILLEPARISIS 21 – DAMMARIE FC 21
(Match de Championnat en retard pour Dammarie FC 21 le 25/02/2024)
Propositions du club de VILLEPARISIS :
Les 12/03, 13/03, 19/03, 20/03, 26/03 ou 27/03 à 20h00
En attente accord du club de DAMMARIE FC

Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024
*GRETZ 21 – SAVIGNY FC 21 le 14/04/2024
*Si PONTHIERRY 21 – DAMMARIE FC 21 le 14/04/204
*Si BRIARD 21 – LE MEE 21 le 14/04/204
Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 -date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE COMITE U18 :
Tour 3 - 1/8e de Finale - date de jeu le 25/02/2024
*CHAMPS FC 21 - PONTAULT PORTUGAIS 21 programmée le 12/03/2024
*ENT.SERVON/CHEVRY 21- MORET-VENEUX 21 programmée le 07/04/2024
Match sans date – Date limite de jeu le 07/04/2024
*QUINCY V. 21– FERTE S/J 21
(Match de Championnat en retard pour Quincy V. 21 et Ferte S/J 21 le 25/02/2024)
Proposition du club de QUINCY :
Le 07/04/2024 à 10h30
Demande refusée par le club de FERTE S/J
Proposition du club de FERTE S/J :
Le 31/03/2024
Demande refusée par le club de QUINCY
Proposition du club de QUINCY :
Le 20/03/2024 à 15h30
Demande refusée par le club de FERTE S/J

*LIEUSAINT 21 - TRILPORT 22
(Match de Championnat en retard pour Lieusaint 21 et Val de l'Yerres 21 le 25/02/2024)
Tour 4 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024

*OTHIS 22 – OTHIS 21 le 14/04/2024
Match sans date – Date limite de jeu le 03/05/2024
*Si QUINCY V. 21 – MORET-VENEUX 21
*Si FERTE S/J 21 - ENT.SERVON/CHEVRY 21 ou MORET-VENEUX 21
*Si OZOIR FC 22 – TRILPORT 22
Tour 5 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024- date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE 77 U16 :
Tour 4 - 1/8e de Finale - date de jeu le 25/02/2024
Match sans date – Date limite de jeu le 07/04/2024
*CHELLES 21 – TRILPORT 21
(Match de Championnat en retard pour Chelles 21 le 25/02/2024)
Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024
Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 -date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE COMITE U16 :
Tour 4 - 1/8e de Finale - date de jeu le 25/02/2024
* HERICY VS 21 – GRETZ T. 22 programmée le 13/03/2024
Match sans date – Date limite de jeu le 07/04/2024
* CLAYE S. 23 – BAGNEAUX N. 21
(Match de Championnat en retard pour Bagneaux N. 21 le 25/02/2024)
Proposition du club de CLAYE SOUILLY :
Le 03/04/2024 à 18h00
En attente accord du club de BAGNEAUX NEMOURS
* NANDY FC 21 – POMMEUSE 21
Proposition du club de NANDY FC :
Le 20/03/2024 à 19h00
En attente accord du club de POMMEUSE

Tour 5 – 1/4 de Finale - date de jeu le 21/04/2024 – Date limite de jeu le 03/05/2024
*Si PONTAULT UMS 22 – NANDY FC 21 le 14/04/2024
Match sans date – Date limite de jeu le 03/05/2024
*Si LE MEE 22 – BAGNEAUX N. 21
Tour 6 – 1/2 de Finale - date de jeu le 19/05/2024 -date Limite de jeu le 30/05/2024
COUPE SEINE ET MARNE U14
Tour 1 – Cadrage 1/4 de finale - date de jeu le 24/02/2024 :
* VAIRES 21 – VAL D'EUROPE 21 programmée le 16/03/2024
(Match de Championnat en retard pour Val d'Europe 21 le 24/02/2024)
Tour 2 – 1/4 de Finale - date de jeu le 20/04/2024 - date Limite de jeu le 02/05/2024
Tour 3 – ½ de Finale - date de jeu le 18/05/2024 -date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE 77 U14:
Tour 4 – 1/8e de Finale - date de jeu et date Limite de jeu le 20/04/2024
* BRIARD SC 21 – AVONNAISE 21 le 06/04/2024
* LONGUEVILLE 21 – ROISSY US 21 le 13/04/2024
Tour 5 – ¼ de Finale - date de jeu et date Limite de jeu le 08/05/2024
Tour 6 – ½ de Finale - date de jeu le 18/05/2024 -date Limite de jeu le 30/05/2024

COUPE COMITE U14:
Tour 4 – 1/8e de Finale - date de jeu et date Limite de jeu le 20/04/2024
*ENT.FCMH COSMO 21 – LE MEE 22 le 06/04/2024
*CHAMPS FC 21 – VAUX ROCHETTE 22 le 13/04/2024
Match sans date – Date limite de jeu le 20/04/2024
* LAGNY 21 – SAVIGNY FC 22
Proposition du club de SAVIGNY FC :
Le 06/04/2024
Demande refusée par la Commission, l'équipe de LAGNY 21 a déjà une rencontre à cette date
Tour 5 – ¼ de Finale - date de jeu et date Limite de jeu le 08/05/2024
Tour 6 – ½ de Finale - date de jeu le 18/05/2024 - date Limite de jeu le 30/05/2024

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1ere fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26821309	03/03/24	SENIORS	D3C	BUSSY 2	COURTRY ACA 1
26822958	03/03/24	SENIORS	D3D	LIEUSAINT 2	ENT.PRESLES 1
26822960	03/03/24	SENIORS	D3D	CHAMPS AS 1	VERNEUIL 1
27101118	03/03/24	+45 ANS	Gr.C	PONTAULT UMS 35	ST MARD 35
27101119	03/03/24	+45 ANS	Gr.C	LOGNES 35	LAGNY 35
27168937	03/03/24	U16	D3B	ENT.FCMH COS. 21	QUINCY 21

La Commission réclame pour la 2eme fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
27696975	25/02/24	U14	COUPE 77	COLLEGIEN 21	TORCY 23

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

Neant

PROBLEME FMI

26810232	10/02/24	U14	D2A	ST PATHUS 21	MCG 21
Problème de transmission de la FMI. Information faite auprès de la FFF pour suite à donner. Dossier en attente					

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS
CHAMPIONNATS / COUPES

MATCH SANS DATE

Ci-dessous la liste des matchs sans date :
Considérant qu'il n'existe plus aucune date commune pour la replanification de la rencontre.
La Commission demande aux clubs de bien vouloir transmettre leurs propositions de date et accords.
La date limite de jeu est fixée au 17/05/2024.

***MATCH 27191337 FERTE S/J 21 – BRIE FC 21 U18 D3A**

Week-end du 09 et 10 mars 2024

MATCH 26810068 GRETZ T. 21 – SAVIGNY FC 21 U14 D1 DU 09/03/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GRETZ T.** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 16H00
En attente accord du club de SAVIGNY FC

MATCH 26810253 CLAYE S. 22 – ST PATHUS 21 U14 D2A DU 09/03/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CLAYE S.** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 16H00
En attente accord du club de ST PATHUS

MATCH 26810392 LOGNES 21 – CHAMPS AS 22 U14 D2B DU 09/03/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre le 20/04/2024 ou le 11/05/2024 au lieu du 09/03/2024
En attente accord du club de CHAMPS AS

MATCH 26810502 LONGUEVILLE 21 – FONTAINEBLEAU 22 U14 D2C DU 09/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LONGUEVILLE** pour disputer la rencontre le 11/05/2024 au lieu du 09/03/2024
En attente accord du club de FONTAINEBLEAU

MATCH 27141534 COURTRY F. 32 – BRIE DES MORINS 31 VETERANS D4A DU 10/03/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY F.** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 9H30
Demande refusée par le club de BRIE DES MORINS
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 12/05/2024 au lieu du 10/03/2024
Demande refusée par le club de BRIE DES MORINS
Demande de modification de date par courriel du club de **BRIE DES MORINS** pour disputer la rencontre le 07/03/2024 au lieu du 10/03/2024
Demande refusée par le club de COURTRY

MATCH 27100807 ENT. OTHIS CSD 35 – FERRIERES/CROISSY 36 +45 ANS Gr. A DU 10/03/2024
Demande de modification d'horaire par courriel du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre à 10h45 au lieu de 09h30
En attente accord du club de FERRIERES/CROISSY

MATCH 27101157 PONTAULT UMS 35 – ST THIBAULT FC 35 +45 ANS Gr. C DU 10/03/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 09h30
Accord de la COMMISSION

MATCH 26825721 VAIRES 22 – TORCY 24 U16 D2A DU 10/03/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 13h00
Accord du club de TORCY
Considérant que conjointement à la demande de modification d'horaire, le club de Vaires souhaitait placer la rencontre sur le terrain 1 (synthétique)
Accord de la COMMISSION

MATCH 27168561 THORIGNY FC 21 – ENT. OTHIS CSD 22 U16 D3A DU 10/03/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY FC** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00
En attente accord du club de OTHIS

MATCH 2716979 VAIRES 23 - COURTRY F. 21 U16 D3B DU 10/03/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 13h00
Demande refusée par le club de COURTRY F.

MATCH 27169619 SERVON 21 – MORMANT FC 21 U16 D3E DU 10/03/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 09/03/2024 à 17H30 au lieu du 10/03/2024 à 13H30
Demande refusée par le club de MORMANT FC

MATCH 27169829 SERVON 22 – MONTEREAU 22 U16 D3F DU 10/03/2024
~~Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 09/03/2024 à 15H30 au lieu du 10/03/2024 à 13H30~~
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 13h00 à CHEVRY COSSIGNY
Accord de la COMMISSION

MATCH 26825172 MEAUX CS 22 – COULOMMIERS 21 U18 D2A DU 10/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 au lieu du 10/03/2024
En attente accord du club de MEAUX CS

MATCH 26825174 PONTAULT UMS 21 – CHELLES 21 U18 D2A DU 10/03/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 14h00
En attente accord du club de PONTAULT UMS

MATCH 26822106 VILLEPARISIS 2 – PAYS CRECOIS 1 SENIORS D2A DU 10/03/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 15h00
Demande refusée par le club de PAYS CRECOIS

MATCH 26823514 PONTAULT UMS 1 – BOISSISE P. 1 SENIORS D2C DU 10/03/2024
Demande de modification d'horaire par courriel du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 14h00 ou 15h00 au lieu de 16h00
En attente accord du club de BOISSISE PRINGY

MATCH 26823260 FONTAINBLEAU 2 – CHAMPENOIS 1 SENIORS D3E DU 10/03/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FONTAINBLEAU** pour disputer la rencontre le 09/03/2024 à 17h00 au lieu du 10/03/2024 à 15h00
En attente accord du club de CHAMPENOIS

MATCH 27140726 VERNEUIL 2 – ENT. PRESLES VAL Y. 2 SENIORS D4B DU 10/03/2024
Demande de modification d'horaire par courriel du club de **VERNEUIL** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 15H00
Demande refusée par le club de PRESLES VAL DE L'YERRES

Week-end du 16 et 17 mars 2024

MATCH 27142084 ENT.SAVIGNY CESSON 31 – LONGUEVILLE 31 VETERANS D2C DU 17/03/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ENT.SAVIGNY CESSON** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 09h30
En attente accord du club de LONGUEVILLE

MATCH 26832008 COURTRY F. 31 –VILLENOY 32 VETERANS D3A DU 17/03/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY F** pour disputer la rencontre à11h15 au lieu de 9h00
Demande refusée par le club de VILLENOY
MATCH 27191614 POMMEUSE F. 21 – VAL DE L'YERRES 21 U18 D3B DU 17/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE F.** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 au lieu du 17/03/2024
En attente accord du club de VAL DE L'YERRES

MATCH 26558979 MCG 2 – LE PIN VILLEVAUDE 1 SENIORS D2A DU 17/03/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MCG** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00
Accord de la COMMISSION

Week-end du 23 et 24 mars 2024

MATCH 27169395 PRESLES 21 – FONTENAY T. 21 U16 D3D DU 24/03/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PRESLES** pour disputer la rencontre le 22/03/2024 à 19h00 au lieu du 24/03/2024 à 13h00
En attente accord du club de FONTENAY TRES.

MATCH 26825489 NANDY FC 21 – DAMMARIE CITY 21 18 D2A DU 24/03/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 13h00
En attente accord du club de DAMMARIE CITY

MATCH 26819981 CHAMPS FC 1 – ST THIBAULT FC 2 SENIORS D3B DU 24/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre le 21/04/2024 au lieu du 24/03/2024
En attente accord du club de ST THIBAULT FC

Week-end du 30 et 31 mars 2024

MATCH 26810650 ST THIBAULT FC 21 - TORCY 24 U14 D3A DU 30/03/2024 (20/01/2024)
Demande de modification de date par courriel du club de **ST THIBAULT FC** pour disputer la rencontre le 16/03/2024 à 15h30
Accord du club de TORCY
Le terrain étant déjà occupé à 15h30 par une autre rencontre.
Demande refusée par la Commission
Demande de modification de date par courriel du club de **ST THIBAULT FC** pour disputer la rencontre le 16/03/2024 à 17h00 (horaire retenu par la Commission 17h15)
En attente accord du club de TORCY

MATCH 26810864 GATINAIS VL 21 – PONTHIERRY 21 U14 D3C DU 30/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS VL** pour disputer la rencontre le 06/04/2024 au lieu du 30/03/2024
Demande refusée par le club de PONTHIERRY

MATCH 27144017 CHAMPENOIS MV 21 – MORET-VENEUX 22 U14 D4D DU 30/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre le 13/04/2024 au lieu du 30/03/2024
En attente accord du club de CHAMPENOIS MV

MATCH 26808192 OTHIS 31 – BOIS LE ROI 31 VETERANS D1 DU 31/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 au lieu du 31/03/2024
En attente accord du club de BOIS LE ROI

MATCH 26832136 ALLIANCE 77 31 – LAGNY M. 31 VETERANS D3B DU 31/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LAGNY** pour disputer la rencontre le 07/04/2024 ou le 14/04/2024 au lieu du 31/03/2024
En attente accord du club de ALLIANCE 77

pMATCH 26832137 ST THIBAULT FC 31 – GRETZ T. 31 VETERANS D3B DU 31/03/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST THIBAULT FC** pour disputer la rencontre le 27/03/2024 à 20h30 au lieu du 31/03/2024 à 11h00
Demande refusée par le club de GRETZ TOURNAN
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST THIBAULT FC** pour disputer la rencontre 14/04/2024 à 09h30 au lieu du 31/03/2024 à 11h00
En attente accord du club de GRETZ TOURNAN

MATCH 27169183 ENT. FCMH COSMO 21 - PONTAULT PORT. 21 U16 D3C DU 31/03/2024

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 au lieu du 14/04/2024
En attente accord du club de VAL DE France

MATCH 26827617 PONTAULT PORTUGAIS 21 – VAL DE France 21 U18 D2B DU 31/03/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 28/03/2024 à 20H00 au lieu du 31/03/2024 à 13H00
En attente accord du club de VAL DE France

MATCH 26561851 PONTAULT PORTUGAIS 1 – SENART M. 3 SENIORS D2B DU 31/03/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 04/04/2024 à 20H45 au lieu du 31/03/2024 à 15H30
Demande refusée par le club de SENART MOISSY
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 au lieu du 31/03/2024
Accord du club de SENART MOISSY
Demande refusée par la Commission, l'équipe de PONTAULT PORTUGAIS 1 a déjà une rencontre en retard à cette date (OZOIR FC 2)
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 12/05/2024 au lieu du 31/03/2024
Considérant que la date du 12/05/2024 est réservée par la Ligue de Paris en raison du tour préliminaire de la Coupe de France 2024/2025.
Considérant que les équipes 1 Seniors AM des clubs évoluant en District sont susceptibles de participer à ce tour.
Demande refusée par la Commission

MATCH 26819938 VILLENOY 1 – ST MARD 1 SENIORS D3B DU 31/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLENOY** pour disputer la rencontre le 07/04/2024 au lieu du 31/03/2024
En attente accord du club de ST MARD

MATCH 26819939 ESBLY 1 – PONTAULT PORTUGAIS SENIORS D3B DU 31/03/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 au lieu du 31/03/2024
En attente accord du club de ESBLY

Week-end du 06 et 07 avril 2024

MATCH 27136736 SERVON 3 – MORET-VENEUX 2 SENIORS D4C DU 07/04/2024
Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 25/02/2024 à 15H30 au lieu du 07/04/2024 à 17H30
Demande refusée par le club de MORET-VENEUX

Week-end du 13 et 14 avril 2024

MATCH 27169330 VAL D'EUROPE 22 – LIEUSAINT 22 U16 D3D DU 14/04/2024
Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 11H00
Considérant que l'horaire des rencontres à l'année pour l'équipe de VAL D'EUROPE 22 est 13h30,
Considérant que lors de la replanification de la rencontre l'horaire par défaut aurait dû être ré activer.
La Commission valide la modification d'horaire

Week-end du 20 et 21 avril 2024

MATCH 26810850 GATINAIS VL 21 – HERICY 21 U14 D3C DU 20/04/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS VL** pour disputer la rencontre le 01/05/2024 au lieu du 20/04/2024
En attente accord du club de HERICY

Week-end du 27 et 28 avril 2024

MATCH 27142095 BOMBON 31 – PONTHIERRY 31 VETERANS D2C DU 28/04/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOMBON** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 au lieu du 28/04/2024
En attente accord du club de PONTHIERRY

Week-end du 04 et 05 mai 2024

MATCH 27143881 VAL D'EUROPE 23 – COULOMMIERS 22 U14 D4C DU 04/05/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre le 11/05/2024 au lieu du 04/05/2024
En attente accord du club de COULOMMIERS
MATCH 27143705 ENT.FCMH COSMO 22 – LE PIN 22 U14 D4B DU 04/05/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **LE PIN** pour disputer la rencontre soit le 30/03/2024, le 13/04/2024, le 20/04/2024, le 08/05/2024, le 09/05/2024 ou le 18/05/2024 au lieu du 04/05/2024
En attente accord du club de ENT.FCMH COSMO

MATCH 26809498 VILLEPARISIS 21 – PONTAULT UMS 21 U16 D1 DU 05/05/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 14/04/2024 ou le 21/04/2024 au lieu du 05/05/2024
En attente accord du club de PONTAULT UMS

MATCH 27136428 MOUSSY NEUF 1 – CHAMPS FC 2 SENIORS D4A DU 05/05/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **MOUSSY LE NEUF** pour disputer la rencontre le 12/05/2024 au lieu du 05/05/2024
Considérant que la date du 12/05/2024 est réservée par la Ligue de Paris en raison du tour préliminaire de la Coupe de France 2024/2025.
Considérant que les équipes 1 Seniors AM des clubs évoluant en District sont susceptibles de participer à ce tour.
Demande refusée par la Commission
MATCH 27140712 CPSP 2 – FERTE S/J 1 SENIORS D4B DU 05/05/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 05/05/2024
Demande refusée par la Commission absence de date de repli

Week-end du 25 et 26 mai 2024

MATCH 27139397 VAUX ROCHETTE 5 – CRISENOY 5 CDM D2C DU 26/05/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 08/05/2024 au lieu du 26/05/2024
En attente accord du club de CRISENOY

MATCH 26825502 VAUX ROCHETTE 21 – MORMANT 21 U18 D2C DU 26/05/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 08/05/2024 au lieu du 26/05/2024
Demande refusée par le club de MORMANT FC

Week-end du 01 et 02 juin 2024

Extrait RSG District 2023/2024
Titre III – Les Compétitions
« … Article 10 – le Calendrier
(…/…) *Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations…* ***»***

ATTENTION, les horaires des rencontres de la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées en Seniors D1) ont été mis à jour en application de l'article 10 (voir ci-dessus)

- ***Pour les U14, 15H30 pour les rencontres du 01/06/2023***
- ***Pour les CDM – VETERANS et +45 ANS, 09H30 pour les rencontres du 02/06/2023***
- ***Pour les U18 et U16, 13H00 pour les rencontres du 02/06/2023***
- ***Pour les SENIORS D2-D3 et D4, 15h00 pour les rencontres du 02/06/2023***
- ***Pour les SENIORS D1, 15h00 pour les rencontres des 26/05/2023 et 02/06/2023***

MATCH 26810693 PONTAULT UMS 22 – VILLEPARISIS 22 U14 D3A DU 01/06/2024
Demande de modification d'horaire du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu du 15h30
Demande refusée par la Commission

MATCH 27140738 CPSP 2 – VERNEUIL 2 SENIORS D4B DU 02/06/2024
Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 02/06/2024
Considérant l'absence de date de repli.
Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre presente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.
Demande refusée par la Commission,

MATCH 27136755 FC MONTEREAU 1 – PAYS BIERES 2 SENIORS D4C DU 02/06/2024
Demande de modification de date par courriel du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 28/01/2024 au lieu du 02/06/2024
Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre presente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.
Demande refusée par la Commission,

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de LOGNES

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 18/01/2024
« … Match 27191527
Lognes 21 – Pommeuse 21
U18 D3B du 19/11/2023
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(…/…)
Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de Mme Pascale GODEFROY,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,
(…/…)
La Commission inflige une suspension de terrain d'UN (1) Match ferme de terrain et le retrait d'UN Point (-1) ferme à l'équipe de LOGNES pour envahissement de terrain des spectateurs, menaces des joueurs de l'équipe adverse et du corps arbitral.
La Commission transmet à la COC pour application de la sanction. … »

La Commission informe le club de **LOGNES** que cette sanction est applicable à compter du 29/01/2024 pour la rencontre suivante :
Match 27191652 LOGNES 21 – MORET-VENEUX 21
U18 D3B du 10/03/2024

La Commission demande au club de **LOGNES** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **LOGNES** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 29/01/2024 délivrée le 29/01/2024 et ouverte le 29/01/2024

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **LOGNES**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

Club de FERTE S/J

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 15/11/2023

« … Match 27140620
Ferté S/J 1 – Lésigny 2
SENIORS D4B du 05/11/2023

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(…/…)
Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,
La commission inflige une suspension à :
(…/…)
La commission décide également UN (1) match ferme + UN (1) match avec sursis de suspension de terrain à la Ferté S/J et transmet le dossier à la COC … »

La Commission informe le club de **FERTE S/J** que cette sanction est applicable à compter du 29/01/2024 pour la rencontre suivante :
Match 27263751 FERTE S/J 1 – PONTHIERRY US 2
SENIORS D4F du 07/04/2024

La Commission demande au club de **FERTE S/J** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **FERTE S/J** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 14/02/2024, délivrée le 14/02/2024 et ouverte le 14/02/2024

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **FERTE S/J**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

Club de SAVIGNY FC

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 31/01/2024
« … Match 26809239
Savigny FC 21 – Montereau 21
U18 D1 du 17/12/2023
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(…/…)
Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de M. Bernard SALE
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,
(…/…)
La commission inflige une suspension à :
(…/…)
La Commission décide d'infliger une suspension de terrain de 2 matchs dont 1 avec sursis à l'équipe de Savigny, en vertu de l'article 2.1 du Règlement disciplinaire, pour envahissement de terrain par leurs supporters après la rencontre pour s'en prendre à des joueurs de l'équipe adverse et transmet à la COC pour application. … »

La Commission informe le club de **SAVIGNY FC** que cette sanction est applicable à compter du 15/02/2024 pour la rencontre suivante :
Match 26809296 SAVIGNY FC 21 – CLAYE SOUILLY 22
U18 D1 du 24/03/2024

Notification faite au club le 06/03/2024

La Commission demande au club de **SAVIGNY FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **SAVIGNY FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.
Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **SAVIGNY FC**
« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

Club de BOISSISE PRINGY

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 31/01/2024
« … Match 26823468
Boissise Pringy 1 – Pays Bières 1
Seniors D2A du 03/12/2023
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(…/…)
Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de M. Bernard SALE
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,
(…/…)
La Commission décide d'infliger à l'équipe de Boissise une suspension de terrain de 2 matchs, dont 1 avec sursis, conformément à l'article 2.1 du Règlement disciplinaire, en raison des incidents relatifs à la sécurité lors d'une rencontre ayant abouti à l'agression d'un joueur par des spectateurs et transmet à la COC pour application. … »

La Commission informe le club de **Boissise Pringy** que cette sanction est applicable à compter du 15/02/2024 pour la rencontre suivante :
Match 26823510 BOISSISE PRINGY 1 – LESIGNY 1
SENIORS D2C du 07/04/2024

La Commission demande au club de **BOISSISE PRINGY** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BOISSISE PRINGY** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 06/03/2024

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BOISSISE PRINGY**
« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

Club de MITRY COMPANS GOELLY

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 21/02/2024
« … Match 27168510
Pays Creçois – Mitry Compans Goelly
U16 D3A du 11/02/2024
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(…/…)
Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football
(…/…)
Par ailleurs, la Commission inflige une suspension d'un (1) match ferme de terrain à l'équipe de MITRY pour l'envahissement du terrain par un supporter de MITRY et son comportement menaçant envers l'arbitre officiel. … »

La Commission informe le club de **MITRY COMPANS GOELLY** que cette sanction est applicable à compter du 04/03/2024 pour la rencontre suivante :
Match 27168545 MCG 22 – ESBLY 21

U16 D3A du 05/05/2024

La Commission demande au club de **MCG** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **MCG** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 06/03/2024

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MCG**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.
Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s),** le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.
L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.
Le terrain proposé :
a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. … »

Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 07 mars 2024

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Informations aux clubs :

Challenges

La Commission rappelle que les différents challenges se tiendront le Samedi 9 Mars 2024. Il appartient aux clubs de tout mettre en œuvre pour que les plateaux puissent se jouer. En cas de non-déroulement du plateau, le plateau sera automatiquement reporté au Samedi 16 Mars 2024 et les rencontres de criteriums seront reportées à une date ultérieure.

La Commission informe des qualifications et temps de jeu comme suit pour les challenges du 9 Mars 2024 :

Challenge 77 U10 :

- Poules de 4 équipes :
  - 3 rencontres de 16 minutes sans mi-temps
  - 2 qualifiés par poule
- Poules de 3 équipes :
  - 2 rencontres de 25 minutes sans mi-temps
  - 2 qualifiés par poule

Challenge U11 IDF :

- Poules de 4 équipes :
  - 3 rencontres de 16 minutes sans mi-temps
  - 2 qualifiés par poule

- Poules de 5 équipes :
    - 4 rencontres de 12 minutes sans mi-temps
    - 2 qualifiés par poule

Challenge 77 U12 :

- Poules de 5 équipes :
    - 4 rencontres de 15 minutes sans mi-temps
    - 2 qualifiés par poule
- Poules de 4 équipes :
    - 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps
    - 2 qualifiés par poule

Festival Foot U13 :

- Poules de 4 équipes :
    - 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps
    - 2 qualifiés par poule

Jour de coupe U10/U11 :

- Poules de 4 équipes :
    - 3 rencontres de 16 minutes sans mi-temps
    - 2 qualifiés par poule
- Poules de 5 équipes :
    - 4 rencontres de 12 minutes sans mi-temps
    - 2 qualifiés par poule

Jour de coupe U12/U13 :

- Poules de 4 équipes :
    - 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps
    - 2 qualifiés par poule
- Poules de 3 équipes :
    - 2 rencontres de 2x15 minutes avec mi-temps
    - 2 qualifiés sur la poule

Retour des feuilles et preuves de résultats

La Commission rappelle, via l'article 9 des différents challenges, que le Centre d'accueil doit retourner l'ensemble des feuilles au plus tard le mercredi suivant le plateau, *« uniquement par mail et sous un envoi unique »*. Sans retour des résultats après rappel *« l'équipe du Centre d'accueil sera éliminée »*

La Commission rappelle également que si le Centre d'accueil ne fournit pas les résultats, les autres équipes sont invitées à fournir une preuve des résultats via *« photos de la feuille de rencontre avec classement du défi technique »*. Sans cette preuve, ces équipes *« seront pénalisées d'une amende financière et pourront être éliminées »*

Double 8

La Commission rappelle que le test technique du Double 8 est obligatoire, avant les rencontres, en criterium et en challenge. Sa non-réalisation entrainera une amende financière ainsi qu'une possible élimination. Le règlement détaillé est disponible sur le site du District au sein des règlements.

Observations

La Commission rappelle que sur la feuille de résultats est présente une case observation. Celle-ci est à annoter lorsqu'un fait est à faire remonter.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE JOUEURS :

RCP FONTAINEBLEAU – demande d'un changement au sein de la liste U11 Excellence

Demande acceptée

Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL du jeudi 07 mars 2024

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame pour la 1ère fois les feuilles de match suivantes :

Challenge IDF U11F du 02/03/24 :

- A VAL D'EUROPE
- A TORCY

Festival Foot U13F du 02/03/24 :

- A FFA 77
- A TORCY

FORFAITS CHALLENGE

Festival Foot U13F du 02/03/24:
A VAL D'EUROPE
Lecture du courriel du club de Vaux La Rochette avisant du forfait de son équipe
***Forfait avisé**

Agenda Technique

FORMATIONS CFI 2024

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI SENIORS	***1er jour*** 14/03/2024 ***2ème jour*** 09/04/2024	MONTRY	**17**	**4**
CFI U14-U19	***1er jour*** 21/03/2024 ***2ème jour*** 18/04/2024	MONTRY	**COMPLETE**	
CFI SENIORS	***1er jour*** 28/03/2024 ***2ème jour*** 16/05/2024	MONTRY	**10**	**11**
CFI U6-U9	***1er jour*** 02/04/2024 ***2ème jour*** 30/04/2024	MONTRY	**COMPLETE**	
CFI U10-U13	***1er jour*** 02/04/2024 ***2ème jour*** 30/04/2024	MONTEREAU	**COMPLETE**	
CFI U10-U13	***1er jour*** 16/04/2024 ***2ème jour*** 13/05/2024	MONTRY	**COMPLETE**	
CFI U14-U19	***1er jour*** 25/04/2024 ***2ème jour*** 23/05/2024	MOISSY CRAMAYEL	**COMPLETE**	

Agenda Technique

CERTIFICATIONS 2024

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CERTIFICATION 1	***13/04/2024***	MONTRY	**23**	**3**
CERTIFICATION 2	***13/04/2024***	MONTRY		
CERTIFICATION 3	***13/04/2024***	MONTRY		

ATTESTATIONS FEDERALES et JOURNEE COMPLEMENTAIRE 2024

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Journée Complémentaire DF Coach Jeune	***10/04/2024***	MONTRY	**9**	**15**
Attestation Fédérale Golf Foot	***11/04/2024***	MONTRY	**2**	**22**
Journée Complémentaire DF Coach Jeune	***12/04/2024***	LE MEE S/SEINE	**5**	**19**
Attestation Fédérale Pratique Féminine	***20/04/2024***	GRERZ ARMAINVILLIERS	**1**	**23**
Journée Complémentaire DF Coach Seniors	***30/05/2024***	MONTRY	**4**	**20**
Attestation fédérale Futnet	***06/06/2024***	MONTRY	**0**	**24**
Attestation Fédérale Foot en marchant	***20/06/2024***	MONTRY	**1**	**23**

COUPE COMITE U14

1/8E DE FINALE: 20/04/2024 (Date limite de jeu le 20/04/2024)

1/4 DE FINALE: 08/05/2024 (Date limite de jeu le 08/05/2024)

1/2 FINALE: 18/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

- NANDY FC 21
- MORET V. 21
- CHAMPS FC 21
- VAUX ROCHETTE 22
- LAGNY M. 21
- SAVIGNY FC 22
- ST MARD 21
- ENT. ROISSY-LESIGNY 23
- VILLEPARISIS 22
- OZOIR FC 22
- ENT. FCMH COSMO 21
- LE MEE 22
- ST THIBAULT FC 21
- OL. LOING 21
- DAMMARTIN 21
- ENT. ESPB/USBPO 21

COUPE 77 U14

1/8E DE FINALE: 20/04/2024 (Date limite de jeu le 20/04/2024)

1/4 DE FINALE: 08/05/2024 (Date limite de jeu le 08/05/2024)

1/2 FINALE: 18/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

- ST PATHUS 21
- PONTAULT UMS 21
- BRIARD SC 21
- AVONNAISE 21
- LONGUEVILLE 21
- ROISSY US 21
- QUINCY V. 21
- MORMANT FC 21
- MONTEREAU ASA 21
- TORCY 23
- SAVIGNY FC 21
- NOISIEL FA 21
- MEAUX CS 22
- FONTAINEBLEAU 22
- LE PIN VILLEVAUDE 21
- TRILPORT 21

COUPE SEINE ET MARNE U14

1/8E DE FINALE: 24/02/2024 (Date limite de jeu le 04/04/2024)

1/4 DE FINALE: 20/04/2024 (Date limite de jeu le 02/05/2024)

FONTAINEBLEAU 21

FONTAINEBLEAU 21

~~DAMMARIE 21~~

CHAMPS AS 21

MEAUX CS 21

MEAUX CS 21

~~SENART M 22~~

SENART M 21

1/2 FINALE: 18/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

TORCY 22

TORCY 22

~~BUSSY 21~~

TORCY 21

VAIRES 21

VAL D'EUROPE 21

MELUN FC 21

COUPE COMITE U16

1/4 DE FINALE: 21/04/2024 (Date limite de jeu le 03/05/2024)

1/2 FINALE: 19/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

VAIRES 21

VAL D'EUROPE FC 21

PONTHIERRY 21

HERICY VS 21 ou GRETZ T. 22

PONTAULT UMS 22

LE MEE 22

NANDY FC 22 ou POMMEUSE F.21

CLAYE S. 23 ou BAGNEAUX N. 21

COUPE 77 U16

1/4 DE FINALE: 21/04/2024 (Date limite de jeu le 03/05/2024)

1/2 FINALE: 19/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

SENART M. 22

BUSSY FC 22

SAVIGNY FC 21

PONTAULT UMS 21

VILLEPARISIS 21

GRETZ T. 21

OZOIR FC 21

CHELLES 21 ou TRILPORT 21

COUPE COMITE U18

1/4 DE FINALE: 21/04/2024 (Date limite de jeu le 03/05/2024)

1/2 FINALE: 19/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

OTHIS CO 22

OTHIS CO 21

OZOIR FC 22

LIEUSAINT 21 ou TRILPORT 21

VAL DE France 21

CHAMPS FC 21 ou PONTAULT PORT. 21

QUINCY V. 21 ou FERTE S/J. 21

ENT.SERVON/CHEVRY 21 ou MORET V. 21

COUPE 77 U18

1/4 DE FINALE: 21/04/2024 (Date limite de jeu le 03/05/2024)

1/2 FINALE: 19/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

COMBS C.A. 21

PONTHIERRY 21

CLAYE S. 22

VILLEPARISIS 21 ou DAMMARIE FC 21

GRETZ T. 21

BRIARD SC 21

SAVIGNY FC 21

THORIGNY FC 21 ou LE MEE 21

COUPE COMITE +45 ANS

1/4 DE FINALE: 21/04/2024 (Date limite de jeu le 03/05/2024)

1/2 FINALE: 19/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

- VAUX ROCHETTE 35
- ENT.USMV FONTENAY 35 ou FERRIERES/CROISSY 36
- VILLEPARISIS 35
- COMBS CA 36
- ENT. EVERLY/BRAY 35
- PAYS BIERES 35
- AVONNAISE 35
- VAL D'EUROPE 35

COUPE 77 +45 ANS

1/4 DE FINALE: 21/04/2024 (Date limite de jeu le 03/05/2024)

1/2 FINALE: 19/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

- OZOIR FC 35
- BAGNEAUX N. 35
- ENTENTE LES VILLENOY 35
- LE PIN VILLEVAUDE 35
- ENT. PRESLES CHEVRY 35
- COMBS CA 35
- CLAYE S. 36
- PAYS CRECOIS 35

COUPE COMITE CDM

1/4 DE FINALE: 21/04/2024 (Date limite de jeu le 03/05/2024)

1/2 FINALE: 19/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

- LAGNY MESSAGERS 5
- COURTRY ACADEMIE 5
- MOUROUX 5
- REAU 5
- CONGISSOIS 5
- CO OTHIS 5
- A.F.P.O. 5
- ST GERMAIN LAVAL 5

COUPE 77 CDM

1/4 DE FINALE: 21/04/2024 (Date limite de jeu le 03/05/2024)

1/2 FINALE: 19/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

- LE PIN VILLEVAUDE 5
- NANDY FC 5
- VAIRES 5
- NANTEUIL 5
- ST THIBAULT FC 6
- PONTHIERRY 5
- FONTAINEBLEAU PORT. 5
- SNIE FC 5

COUPE COMITE VETERANS

1/4 DE FINALE: 21/04/2024 (Date limite de jeu le 03/05/2024)

1/2 FINALE: 19/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

MORMANT FC 32

TRILPORT 31

VILLENOY AS 32

PONTAULT UMS 31

CROISSY BEAUBOURG 31

LONGUEVILLE 31 ou FERRIERES 31

COURTRY F. 31

LCR-ASLE USC 31

COUPE 77 VETERANS

1/4 DE FINALE: 21/04/2024 (Date limite de jeu le 03/05/2024)

1/2 FINALE: 19/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

- DAMMARIE FC 31
- CHELLES 31
- COMBS CA 32
- LE PIN VILLEVAUDE 31
- LIEUSAINT 31
- LESIGNY 31
- MORMANT FC 31
- ENT. SAVIGNY CESSON 31

COUPE COMITE SENIORS

1/4 DE FINALE: 21/04/2024 (Date limite de jeu le 03/05/2024)

1/2 FINALE: 19/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

- ROISSY US 1
- VAL D'EUROPE 2
- PONTAULT PORT. 2
- LE PIN VILLEVAUDE 1
- FONTAINEBLEAU 2
- LIEUSAINT 1
- VILLEPARISIS 2
- PONTAULT UMS 1

COUPE 77 SENIORS

1/4 DE FINALE: 21/04/2024 (Date limite de jeu le 03/05/2024)

1/2 FINALE: 19/05/2024 (Date limite de jeu le 30/05/2024)

- MONTEREAU ASA 1
- PONTAULT PORT. 1
- BRIE FC 1
- GRETZ T. 2
- AVONNAISE 1
- LOGNES US 1
- MCG 2
- MEAUX CS 2

Football d'Animation

Festifoot U6/U7- Foot à 4

SAMEDI 09 MARS 2024

Club recevant	NANTEUIL		MEAUX		VILLEPARISIS	
	NANTEUIL	4	MEAUX	6	VILLEPARISIS	8
	QUINCY	4	VAL DE France	3	DAMMARTIN	4
	VAL DE France	4	CHANGIS	2	ST THIBAULT	4
	CLAYE	4	THORIGNY	4		
		16		**15**		**16**

Club recevant	LOGNES		VILLENOY		OTHIS	
	LOGNES	8	VILLENOY	3	OTHIS	3
	MEAUX	6	COURTRY FOOTBALL	4	ST PATHUS	4
	DAMAMRTIN	2	MONTHYON	2	CHAUCONIN	2
			MOUSSY	2		
			BRIE FC	4		
		16		**15**		**9**

Club recevant	LE PIN		VAL D'EUROPE		TRILPORT	
	LE PIN	2	VAL D'EUROPE	6	TRILPORT	4
	PAYS DE L'OURCQ	3	ST MARD	3	BRIE NORD	4
	LAGNY	4	COSMO	2		
	VAIRES	3	PLAINE France	2		
		12		**13**		**8**

Club recevant	CHELLES		AS CHAMPS		FERRIERES	
	CHELLES	8	AS CHAMPS	3	FERRIERES	6
	CHAMPS FFC	6	TORCY	8	NOISIEL FA	6
	ANNET	2	MITRY	5		
		16		**16**		**12**

Club recevant	BREUILLOISE		COLLEGIEN		BUSSY	
	BREUILLOISE	4	COLLEGIEN	3	BUSSY	5
	NOISIEL FA	4	COURTRY ACADEMIE	5	EMERAINVILLE	3
	PONTAULT PORT	2	ESBLUU	1	MAGNY	5
			JOUARRE	2		
			AS REBAIS	1		
		10		**12**		**13**

Club recevant	PAYS CRECOIS		COULOMMIERS		DAMMARIE U6 (14h00)	
	PAYS CRECOIS	5	COULOMMIERS	5	DAMMARIE U6	3
	POMMEUSE	4	FERTE SOUS JOUARRE	2	CESSON U6	3
	BRIE EST	3	BUCENNE	4	USBPO U6	3
			MOUROUX	2	VAUX ROCHETTE U6	1
					CHATELET U6	2
		12		**13**		**12**

Club recevant	MORMANT U6 (14h00)		MELUN U7 (14h30)		CESSON U7 (14h00)	
	MORMANT U6	2	MELUN U7	4	CESSON U7	3
	MELUN U6	3	DAMAMRIE U7	3	SAVIGNY U7	4
	LE MEE U6	4	USBPO U7	3	MORMANT U7	3
	PONTHIERRY U6	2			PONTHIERRY U7	2
	NANDY U6	3				
		14		**10**		**12**

Club recevant	VAUX LA ROCHETTE U7 (14h00)		CHAMPAGNE		SOUPPES SUR LOING	
	VAUX LA ROCHETTE U7	3	CHAMPAGNE	2	GATINAIS VL	2
	LE MEE U7	4	RCPF	3	EBNSP	2
	MOISSY U7	2	MORET VENEUX	4	PAYS BIERE	2
	NANDY U7	2	LA FORET	1	HVS	2
	NANDY F	1			AMICALE BOCAGE	2
		12		**10**		**10**

Club recevant	GREZ/LOING		ST GERMAIN LAVAL		JOUY YVRON	
	OLYMPIQUE LOING	4	ST GERMAIN LAVAL	1	JOUY YVRON	2
	AVON	4	VARENNES	5	MAROLLES	2
	BOIS LE ROI	2	PROVINS	3	LONGUEVILLE	2
			MONTEREAU	5	GGOUAIX	2
		10		**14**		**8**

Club recevant	GRANDE PAROISSE		CHEVRY		FONTENAY	
	GRANDE PAROISSE	1	GUIGNES	3	FONTENAY	2
	NANGIS	3	CHEVRY	3	OZOUER	3
	BRAYTOIS	2	VERNEUIL	1	LIEUSAINT U6	3
	PROVINS	3	GRETZ U6	3	PONTAULT U6	3
		9		**10**		**11**

Club recevant	PRESLES		SERVON		ROISSY	
	PRESLES	2	SERVON	3	ROISSY U7	3
	LESIGNY	3	OZOIR U6	3	LIEUSAINT U7	3
	COMBS U6	2	ROISSY U6	4	OZOIR U7	3
	BRIARD U6	3			GRETZ U7	3
	OZOUER	2				
		12		**10**		**12**

Club recevant	COMBS					
	COMBS U7	2				
	BRIARD U7	3				
	PONTAULT U7	3				
	VAL DE YERRES	2				
	MARLES	2				
		12		**0**		**0**

Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 16 MARS 2024

Club recevant	FERRIERES		VAL DE France		LOGNES	
	FERRIERES	6	VAL DE France	6	LOGNES	5
	MEAUX	6	MEAUX	6	BRIE NORD	5
		12		**12**		**10**

Club recevant	VILLENOY		VAL D'EUROPE		BREUILLOISE	
	VILLENOY	4	VAL D'EUROPE	5	BREUILLOISE	5
	VAIRES	4	ST PATHUS	4	VAL D'EUROPE	4
	FFA 77	1	COSMO	3	ST THIBAULT	1
	ANNET	3			EMERAINVILLE	2
		12		**12**		**12**

Club recevant	PONTAULT PORTUGAIS		VILLEPARISIS		NOISIEL FA	
	PONTAULT PORTUGAIS	4	VILLEPARISIS	4	NOISIEL FA	3
	VILLEPARISIS	4	PAYS CRECOIS	4	COURTRY ACADEMIE	3
					MITRY	4
		8		**8**		**10**

Club recevant	BUSSY		CHAMPS FFC		BRIE FC	
	BUSSY	5	CHAMPS FFC	4	BRIE FC	3
	COURTRY FOOTBALL	5	BRIE FC	4	DAMAMRTIN	6
	ST MARD	2	TORCY	4	MOUSSY	2
		12		**12**		**11**

Club recevant	LAGNY		CLAYE		LE PIN	
	LAGNY	4	CLAYE	7	LE PIN	2
	CHELLES	7	MAGNY	5	THORIGNY	2
	COLLEGIEN	3	PLAINE DE France	2	AS CHAMPS	2
					NANTEUIL	2
		14		**14**		**8**

Club recevant	PAYS DE L'OURCQ		TRILPORT		MOUROUX	
	PAYS DE L'OURCQ	4	TRILPORT	4	MOUROUX	3
	OTHIS	3	CONGISSOIS	2	MAGNY	5
	MONTHYON	1	CROUY	1	REBAIS	2
	CHAUCONIN	2	ESBLY	3		
		10		**10**		**10**

Club recevant	COULOMMIERS		CHANGIS		COMBS	
	COULOMMIERS	7	CHANGIS	4	OZOIR U9 + U9F	4
	BRIE EST	2	QUINCY	4	PONTAULT UMS U9	4
	COSMO	3	POMMEUSE	3	LIEUSAINT	2
	JOUARRE	2	PETIT MORIN	1	COMBS	2
		14		**12**		**12**

Club recevant	SERVON		FONTENAY		GRETZ U9	
	SERVON	2	GRETZ U8	4	GRETZ U9	3
	OZOIR U8	4	VAL DE YERRES	4	GUIGNES	4
	PONTAULT U8	4	FONTENAY	3	ROISSY U9	3
			VERNEUIL	1		
		10		**12**		**10**

Club recevant	CHEVRY		PRESLES		VAUX 14H00	U8
	ROISSY U8	4	PRESLES	2	VAUX 14H00	3
	CHEVRY	4	LESIGNY	3	MELUN	5
	OZOUER	2	BRIARD	4	LE MEE	4
	COMBS U8	2	MARLES	3		
		12		**12**		**12**

Club recevant	DAMMARIE 14H00	U8	LE CHATELET 14H00	U8	NANDY 14H00	U8
	DAMMARIE 14H00	2	LE CHATELET	2	NANDY	3
	SAVIGNY	4	PONTHIERRY	3	NANDY FILLES	2
	USBPO	3	BOMBON	2	MOISSY	5
	ALLIANCE	2	MORMANT	2	CESSON	2
		11		**9**		**12**

Club recevant	MELUN 14H30	U9	BOMBON 14H00	U9	CESSON CREUSET 14H	U9
	MELUN	3	BOMBON	1	CESSON	2
	LE MEE	3	LE MEE	3	PONTHIERRY	2
	VAUX	1	USBPO	4	MOISSY	2
	DAMMARIE	2	LE CHATELET	2	SAVIGNY	2
	NANDY	2				
	NANDY FILLES	1				
		12		**10**		**8**

Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 23 MARS 2024

Club recevant	VAL DE France		VILLEPARISIS		MEAUX	
	VAL DE France	7	VILLEPARISIS	8	MEAUX	5
	MEAUX	7	DAMMARTIN	6	CLAYE	4
	BREUILLOISE	2	COSMO	2	COLLEGIEN	3
					THORIGNY	4
		16		**16**		**16**

Club recevant	ST MARD		VAL D'EUROPE		VILLENOY	
	ST MARD	5	VAL D'EUROPE	6	VILLENOY	3
	MITRY	5	COURTRY FOOTBALL	4	MONTHYON	2
	BRIE NORD	4	LE PIN	2	JOUARRE	2
			ST THIBAULT	4	PAYS DE L'OURCQ	3
		14		**16**		**10**

Club recevant	BRIE FC		PAYS CRECOIS		TRILPORT	
	BRIE FC	4	PAYS CRECOIS	5	TRILPORT	4
	PLAINE DE France	2	LOGNES	8	ANNET	2
	QUINCY	4	REBAIS	1	FERTE SOUS JOUARRE	2
	ST PATHUS	4	CHAUCONIN	2	MOUSSY	1
					OTHIS	3
		14		**16**		**12**

Club recevant	POMMEUSE		NANTEUIL		CHELLES	
	POMMEUSE	4	NANTEUIL	4	CHELLES	8
	COULOMMIERS	5	LAGNY	4	PORTUGAIS PONTAULT	4
	FONTENAY TRESIGNY	3	MOUROUX	2	TORCY	4
	GRETZ TOURNAN U7	4	CHANGIS	2		
		16		**12**		**16**

Club recevant	ESBLY		MAGNY		VAIRES	
	ESBLY	1	MAGNY	5	VAIRES	3
	TORCY	4	NOISIEL FA	5	NOISIEL FA	5
	COURTRY ACADEMIE	5	OZOIR U7	3	PONTAULT UMS U7	3
	FERRIERES	6			LESIGNY	3
		16		**13**		**14**

Club recevant	LIEUSAINT		CESSON		USBPO	
	LIEUSAINT U7	3	CESSON	4	USBPO U7	3
	SAVIGNY U7	4	SERVON	3	AVON	4
	LE MEE U7	4	OZOUER	2	NANDY U7	2
	GUIGNES	3	LE MEE U7	4	FONTAINEBLEAU	3
	COMBS U7	2			PAYS BIERES	2
		16		**13**		**14**

Club recevant	CHEVRY		PRESLES		LE MEE	
	CHEVRY	3	PRESLES	2	LE MEE U6	4
	BUSSY	5	CHAMPS FFC	6	COMBS LA VILLE U6	2
	EMERAINVILLE	3	ALLIANCE 77	2	LIEUSAINT U6	3
	AS CHAMPS	2	VAL DE L'YERRES	2	BRIARD U6	3
	BRIARD U7	3	ROISSY U7	4	PONTHIERRY U6	2
		16		**16**		**14**

Club recevant	MELUN		MOISSY		OZOIR	
	MELUN U6	3	MOISSY U6	4	OZOIR U6	3
	DAMMARIE U6	3	ROISSY U6	2	MORMANT U6	2
	GRETZ U6	3	NANDY U6	4	SAVIGNY U6	4
	USBPO U6	3			PONTAULT U6	3
		12		**10**		**12**

Club recevant	VERNEUIL		DAMMARIE		JOUY YVRON	
	VERNEUIL	1	DAMMARIE U7	3	JOUY YVRON	2
	MOISSY U7	5	PONTHIERRY	2	PROVINS	6
	MELUN U7	5	BOIS LE ROI	2	MORMANT U7	3
	NANGIS	3	HVS	2	BRIE EST	3
	MARLES	2	LA FORET	1	LONGUEVILLE	2
		16		**10**		**16**

Club recevant	MONTEREAU					
	MONTEREAU	5	OLYMPIQUE DU LOING	4	VAUX ROCHETTE	3
	BRAYTOIS	2	GATINAIS	2	LE CHATELET	2
	GOUAIX	2	AMICALE BOCAGE	2	MORET VENEUX	4
	EBNSP	2	VARENNES	5		
	CHAMPENOIS	2	MAROLLES	2		
	ST GERMAIN LAVAL	1	GRANDE PAROISSE	1		
		14		**16**		**9**

Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 23 MARS 2024

Club recevant	MITRY MORY		COULOMMIERS		FERTE SOUS JOUARRE	
	MITRY	4	COULOMMIERS	7	FERTE SOUS JOUARRE	3
	CHAMPS FFC	4	JOUARRE	2	REBAIS	2
	MOUSSY	2	JOUY YVRON	3	PETIT MORIN	1
	ST MARD	2			MEAUX	6
		12		**12**		**12**

Club recevant	ANNET		CHANGIS		CHAUCONIN	
	ANNET	3	CHANGIS	4	CHAUCONIN	2
	DAMMARTIN	6	COSMO	3	PAYS CRECOIS	4
	NOISIEL FA	3	BRIE NORD	5	VAL DE France	6
		12		**12**		**12**

Club recevant	LAGNY		MEAUX		ST THIBAULT	
	LAGNY	4	MEAUX	6	ST THIBAULT	1
	BRIE FC	7	BREUILLOISE	4	TRILPORT	4
	FFA	1	CONGISSOIS	2	COURTRY FOOTBALL	6
		12		**12**		**11**

Club recevant	CLAYE		QUINCY		PLAINE DE France	
	CLAYE	7	QUINCY	4	PLAINE DE France	2
	BUSSY	5	VAIRES	4	LE PIN	2
			VILLENOY	4	PAYS DE L'OURCQ	4
					VILLEPARISIS	4
		12		**12**		**12**

Club recevant	VILLEPARISIS		PONTAULT PORT		THORIGNY	
	VILLEPARISIS	4	PONTAULT PORT	4	THORIGNY	2
	LOGNES	5	AS CHAMPS	2	TORCY	4
	CHELLES	3	PONTAULT UMS U9	4	ROISSY U9	2
			COMBS U9	2	GRETZ TOURNAN U9	3
		12		**12**		**11**

Club recevant	MOUROUX		MARLES		FERRIERES	
	MOUROUX	3	MARLES	4	FERRIERES	6
	VAL D'EUROPE	5	POMMEUSE	3	CHELLES	4
	FONTENAY TRESIGNY	3	VAL D'EUROPE	5	PRESLES	2
		11		**12**		**12**

Club recevant	LESIGNY		SAVIGNY		BOMBON	
	LESIGNY	3	SAVIGNY U8	2	BOMBON U8	2
	EMERAINVILLE	2	ROISSY U8	4	GUIGNES	4
	COURTRY ACADEMIE	3	OZOIR U8	4	VAL DE L'YERRES	4
	MOISSY U9	1	NANDY U8	3		
	MAGNY	5				
		14		**13**		**10**

Club recevant	OTHIS		SERVON		GRETZ TOURNAN	
	OTHIS	3	SERVON	2	GRETZ TOURNAN U8	4
	NANTEUIL	2	COLLEGIEN	3	MAGNY	5
	MONTHYON	1	ALLIANCE 77	3	ESBLY	3
	ST PATHUS	4	CHEVRY	4		
	CROUY	1				
		11		**12**		**12**

Club recevant	BOIS LE ROI		NANGIS		COMBS	
	BOIS LE ROI	3	NANGIS	3	COMBS U8	2
	VAUX ROCHETTE U9	1	PROVINS	3	PONTAULT U8	4
	PONTHIERRY U9	2	BOMBON U9	1	MOISSY U8	2
	ST GERMAIN LAVAL	2	OZOUER	2	MELUN U8	4
			VERNEUIL	1		
		8		**10**		**12**

Club recevant	FONTAINEBLEAU		LE CHATELET		EBNSP	
	FONTAINEBLEAU	5	LE CHATELET U8	2	EBNSP	4
	MELUN U9	3	DAMMARIE U8	3	MONTEREAU	5
	DAMMARIE U9	2	VAUX U8	3	AMICALE BOCAGE	1
			LIEUSAINT	3		
			ENT FEMININES SUD S&M	1		
		10		**12**		**10**

Club recevant	VARENNES		USBPO U9		AVON	
	VARENNES	5	USBPO U9	4	AVON	4
	GATINAIS	2	LE MEE U9	3	ENT FEMININE SUD S&M	2
	BRAYTOIS	2	LE MEE U8	5	MORET VENEUX	2
	CHAMPENOIS	2			LE CHATELET U9	2
	GRANDE PAROISSE	1			SAVIGNY U9	2
		12		**12**		**12**

Club recevant	LONGUEVILLE		NANDY		HVS	
	LONGUEVILLE	3	NANDY U9	1	HVS	2
	PROVINS	3	LE MEE U9	3	MAROLLES	3
	GOUAIX	2	CESSON U9	2	PAYS BIERES	3
	MORMANT U8	2	OZOIR U9	4	PONTHIERRY U8	3
		10		**10**		**11**

Club recevant	LA FORET					
	LA FORET	2				
	USBPO U8	3				
	OLYMPIQUE DU LOING	5				
		10		**0**		**0**